

*République Française
Département : VOSGES
Arrondissement : Épinal
LA BAFTE - Commune*

Procès verbal

Le vendredi 24 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Daniel LAGARDE.

Secrétaire de la séance : Nathalie CROCIONI

Présents : Daniel LAGARDE, Nathalie CROCIONI, Stéphane CANADAS, Marion CANDOLINI, Hervé DEMANGE, Valéry MUNIER, Lucie JEANDON, Eric BOURION, Aurore PARMENTELAT, Maud HARRY, Frédéric SCHAL, Sabine AUBERT, Paul COURTOIS-LECOMTE

Représentés : Marlène BALLAND-GODEY représentée par Nathalie CROCIONI, Patrick PESCE représenté par Daniel LAGARDE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 14/04/2026

Désignation du secrétaire de séance

Désignation des représentants au syndicat des eaux de Charmois Devant Bruyères/La Baffe

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Renouvellement des membres de la CCAF

Contrat d'entretien éclairage public

CFU

Créances éteintes

Vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits.

Questions diverses

Délibérations du conseil :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026 (N° DE_045_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 21 mars 2026, a été établi.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Approuve**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Délibération : adoptée

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE (N° DE_046_2026)

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Madame Nathalie CROCIONI

Approuvé à l'unanimité

Délibération : adoptée

Désignation des représentants au syndicat des eaux de Charmois Devant Bruyères/La Baffe (N° DE_047_2026)

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner des délégués de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Charmois-La Baffe,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des délégués afin d'en proposer les membres à la communauté d'agglomération d'Épinal,

Après désignation au sein du Conseil Municipal, il est décidé de proposer 5 délégués :

- Patrick PESCE
- Hervé DEMANGE
- Éric BOURION
- Frederic SCHAL
- Daniel LAGARDE

Ont été proposés délégués au sein du Syndicat des Eaux Charmois La Baffe.

Délibération : adoptée

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) (N° DE_048_2026)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste proposée par le Conseil municipal en nombre double ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

•**ARRÊTE** la liste des contribuables ci-après, proposée en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

1. Liste des commissaires titulaires (12 noms proposés)

1. Dominique JEANDON - Retraité
2. Daniel LAGARDE - Retraité / Maire
3. Stéphane CANADAS - Directeur de banque
4. Maud HARRY - Chef de laboratoire photos
5. Séverine CROUVEZIER - Directrice d'industrie
6. Remy DEMANGE - Exploitant agricole
7. Edouard PARMENTELAT - Pilote d'hélicoptère SAMU
8. Laurence CANADAS - Comptable
9. Christelle DUPUIS - Professeure
10. Jean Claude COLIN - Retraité
11. Michel BOURION - Retraité
12. Antoine MOUGENOT - Retraité

2. Liste des commissaires suppléants (12 noms proposés)

1. Sabine AUBERT - Employé de la poste
2. Nathalie CROCIONI - Responsable commerciale
3. Hervé DEMANGE - Exploitant agricole
4. Noël LAGARDE - Retraité
5. Francis PIERRE - Retraité
6. Christian FRANCOIS - Retraité
7. Laurent MALEN - Retraité
8. Gaëlle MAZILLE - Professeure des écoles
9. Christopher CAROLO - Artisan
10. Brigitte JEANDON - Retraité
11. Victorio SALVADOR - Retraité
12. Frédéric MOURNIAC - Employé

•**PRÉCISE** que les personnes proposées remplissent les conditions requises pour siéger à la commission ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délibération : adoptée

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA CCAF (N° DE_049_2026)

Le Conseil municipal,

Vu le Code rural et de la pêche maritime,

Vu la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la commission d'aménagement foncier à la suite de l'installation du nouveau Conseil municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la date de l'élection des représentants appelés à siéger au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

•De fixer la date de l'élection des membres de la commission d'aménagement foncier au **12 mai 2026**.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération : adoptée

Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public (N° DE_050_2026)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le contrat d'entretien de l'éclairage public est arrivé à échéance,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service d'entretien de l'éclairage public sur le territoire communal,

Considérant les modalités du contrat présentées par le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'approuver le renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société CITEOS,

D'autoriser le Maire à signer ledit contrat ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération : adoptée

CREANCES ETEINTES (N° DE_051_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les décisions de justice prononçant la clôture pour insuffisance d'actif ;

Considérant que l'irrecouvrabilité des créances résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité ;

Considérant que les créances éteintes sont, de droit, annulées par décision du juge et que l'assemblée délibérante ne peut s'y opposer, mais doit en constater l'extinction ;

Considérant la liste des créances éteintes transmise par le comptable public ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

•**CONSTATA** l'extinction des créances figurant sur la liste annexée à la présente délibération, pour un montant total de **163.54 €** ;

•**DIT** que ces créances sont définitivement éteintes à la suite d'une clôture pour insuffisance d'actif prononcée par décision de justice ;

•**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant au compte **6542 – Créances éteintes**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération : adoptée

VENTE DE GRUMES FAÇONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES AUTRES PRODUITS. (N° DE_052_2026)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

•**FIXE** la destination des produits des coupes des parcelles **24, 28, 8**, inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2026 comme suit :

1. Vente des grumes

•Les grumes façonnées seront vendues au cours de la campagne **2026/2027**.

2. Affouage

•Les autres produits (houppiers et petits bois) seront partagés en nature entre les affouagistes après façonnage, au titre de la campagne **2026/2027**.

3. Modalités d'exploitation

•Le Conseil municipal :

- **CONFIE** à l'Office National des Forêts le soin de préciser les découpes dimensionnelles ;
- **DÉCIDE** que la répartition de l'affouage se fera :

•☐ par feu

▪ ☒ par habitant

•~~☐ moitié par habitant / moitié par feu (cocher la mention retenue)~~

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération : adoptée

Daniel LAGARDE
Président de séance

Nathalie CROCIONI
Secrétaire de séance